

## **Transmission / Reprise / Accompagnement d'entreprises**

### **Signature d'une convention de partenariat avec l'association EGEE**

La Fédération Française de Bâtiment a conclu en juin 2015 un partenariat national avec l'association EGEE. Une convention de partenariat déclinée localement par la FFB Grand Paris a été signée avec l'association EGEE.

EGEE qui est une association reconnue d'utilité publique et implantée sur tout le territoire français, avec 85 délégations départementales et 18 représentations régionales, accompagne et conseille les entreprises, tous secteurs confondus y compris celui du bâtiment, sans toutefois se substituer aux entrepreneurs dans leurs prises de décisions.

Cette association est composée de conseillers qui sont issus du monde de l'entreprise, pour la plupart d'anciens chefs d'entreprises désireux de prodiguer leurs conseils à ceux qui en ressentent le besoin.

L'objectif principal de ce protocole est en effet de mettre en relation avec l'association EGEE, les entreprises dont les besoins correspondent aux missions proposées par celle-ci :

- Création, reprise et transmission d'entreprises ;
- Soutien aux entreprises en difficultés ;
- Accompagnement des dirigeants dans le développement de leur structure.

Les conseillers de l'association EGEE Ile-de-France interviennent sur la base d'un forfait journalier. Ce forfait sera directement négocié et pris en charge par les entreprises adhérentes.

EGEE est présente dans les départements de Paris (75) et de la petite couronne (92, 93 et 94).

Pour plus d'information sur EGEE : <http://www.egee.asso.fr/>

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71